

PUBLIÉ LE 20/05/2025

## Décision n° 2025-33 du 16/05/2025 - Désignation d'un expert externe ponctuel à l'ANSM (MALLARET Michel)

### DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - EXPERTISE : NOMINATIONS EXPERTS PONCTUELS

Le Directeur « de la Direction Médicale Médicaments 2 (Psychiatrie, neurologie ; Antalgie, rhumatologie, anesthésie, médicaments des addictions ; Dermatologie, déficits enzymatiques, médecine interne, hépatologie, gastro-entérologie ; Maladies Infectieuses et Emergentes : Régulation des flux des stupéfiants et psychotropes) » ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

#### **Décide**

#### **Article 1er**

M. Michel MALLARET est désigné(e) expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2026.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 16/05/2025

Philippe VELLA  
Directeur de la Direction Médicale Médicaments 2